

ARRETE N° AG 2024- 03
Portant mise en sécurité
Et d'interdiction d'accès suite à un éboulement
D'une partie de la parcelle AR 315.

Le Maire de Rochecorbon,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-24 ;

Vu le code de l'environnement,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/63 et du 24/10/67 modifiés relatifs à la circulation et à la signalisation routière,

Vu l'avis sur le risque d'éboulement émis par le SDIS en date du 14 janvier 2024,

Considérant le risque d'instabilité du coteau suite à l'éboulement du 14 Janvier 2024, au 26 rue des Clouet, parcelles cadastrées AS n° 496.

Considérant qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique, il convient d'interdire l'accès à une partie de la parcelle AR 315 (cf plan ci-joint) à toute personne y compris les propriétaires,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du lundi 15 janvier 2024, et jusqu'à nouvel ordre, l'accès d'une partie de la parcelle AR 315 (cf plan ci-joint) est strictement interdit à toute personne, y compris les propriétaires.
Seul, le personnel de la Mairie ou tout autre expert désigné par Monsieur le Maire seront autorisés à pénétrer sur le site pour procéder aux visites de contrôle.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux du risque d'éboulement.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de VOUVRAY,
- SDIS,
- M. BOTREAU Samuel, 8 rue du Peu Boulin
- Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Fait à Rochecorbon, le mardi 16 janvier 2024.



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,

Jean Pierre RIOT.

Département :
INDRE ET LOIRE

Commune :
ROCHECORBON

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOURS
40, rue Edouard Vaillant 37060
37060 TOURS CEDEX 9
tél. 02 47 21 71 62 - fax
ptgc.indre-et-loire@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :



Annexe : localisation de la zone d'étude sur le
plan cadastral

